

A - 2022 - 24

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		Référence dossier
Demande déposée le 22/08/2022, complétée le 14/10/2022		N° PC 78124 22 G0032 Date d'affichage de l'avis de dépôt : 08/09/2022
Par :	Monsieur Marc GERMAIN, Mme Céline DUPONT	Destination : Habitation
Demeurant :	10, rue des Clos 78420 CARRIERES SUR SEINE	
Pour :	Régularisation des travaux réalisés, non conformément au dernier permis de construire autorisé, tels que : L'aménagement des espaces extérieurs, le rehaussement de la maison, la pose de pare-vues, la démolition de la pergola avec ses piliers.	
Sur un terrain sis : Référence cadastrale :	10, rue des Clos BP535, BP537, BP539	



**MONSIEUR LE MAIRE DE CARRIÈRES-SUR-SEINE,**

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants, et R421-1 et suivants,  
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10/02/2014 et modifié le 12/04/2021,  
Vu la demande de permis de construire référencée ci-dessus,  
Vu l'avis de l'Inspection Générale des Carrières en date du 09/11/2022 (copie ci-jointe) ;

**ARRÊTE,**

**Article 1 :** Le permis de construire valant permis de démolir est accordé pour le projet décrit dans la demande.

**Article 2 :** Toutes autorités administratives, les agents de la Force Publique compétents sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera notifiée au pétitionnaire par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal. Un extrait du présent arrêté sera, en outre, publié par voie d'affichage à la Mairie, dans les huit jours de sa notification et pendant une durée de deux mois.



Carrières-sur-Seine, le 07 DEC. 2022

Pour le Maire,  
Par délégation,  
L'adjoint en charge de l'Urbanisme,  
la Sécurité, et la Voirie,  
Michel MILLOT